

C'est officiel!

Tel que présenté aux membres réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 octobre dernier, toute l'équipe est fière de vous dévoiler le nouveau logo de l'organisme maintenant connu sous le nom de



À venir: nouveau site internet



Sur les deux pages suivantes, vous trouverez des informations très utiles sur le **nouveau régime canadien de soins dentaires**

Régime canadien de soins dentaires

Accessible. Abordable. Essentiel.



Admissibilité

Pour être admissible, vous devez :

- ✓ être un résident canadien aux fins d'impôt
- ✓ avoir un revenu familial net rajusté de moins de 90 000 \$
- ✓ ne pas avoir accès à une assurance dentaire privée ou financée par un employeur ou un régime de retraite
- ✓ avoir rempli une déclaration de revenus l'année précédente

Le RCSD aidera à réduire les obstacles financiers à l'accès aux soins de santé buccodentaire pour près de **neuf millions** de résidents canadiens admissibles.



Comment présenter une demande

Phases de présentation de demandes du régime

Groupe	Début des demandes d'inscription
Invitation à présenter une demande envoyée par la poste	
Personnes âgées de 87 ans et plus	À compter de décembre 2023
Personnes âgées de 77 à 86 ans	À compter de janvier 2024
Personnes âgées de 72 à 76 ans	À compter de février 2024
Personnes âgées de 70 à 71 ans	À compter de mars 2024
Demande présentée en ligne	
Personnes âgées de 65 à 69 ans	À compter de mai 2024
Personnes détenant un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées	À compter de juin 2024
Enfants de moins de 18 ans	À compter de juin 2024
Tout les autres résidents canadiens admissibles	À compter de 2025

La santé buccodentaire est un aspect important de votre santé globale et de votre bien-être. Des visites régulières auprès d'un professionnel de la santé buccodentaire réduisent les risques de développer des problèmes de santé graves.

En 2022, près d'un Canadien sur quatre déclarait éviter de consulter un professionnel de la santé buccodentaire en raison du coût.

Tous les Canadiens méritent de recevoir des soins buccodentaires accessibles et abordables; ils sont essentiels.



Des lettres seront envoyées par vague à tous les groupes d'âge entre décembre 2023 et mars 2024 jusqu'à ce que toutes les personnes âgées potentiellement admissibles de 70 ans et plus aient été invitées à présenter une demande auprès du RCSD.



Canada.ca/dentaire

Applicable si vous avez reçu une lettre

Demande au Régime canadien de soins dentaires (RCSD)

Vous pouvez faire une demande au Régime canadien de soins dentaires seulement si vous avez reçu une lettre vous invitant à le faire. Les lettres seront envoyées par étapes aux personnes de 70 ans et plus qui pourraient être admissibles, en commençant par celles de 87 ans et plus, de décembre 2023 à mars 2024. Appelez le système téléphonique automatisé avant le 30 avril 2024 pour compléter votre demande.

Appelez



Composez le 1-833-537-4342.

Choisissez votre langue



Pour le service en anglais, faites le 1.
Pour le service en français, faites le 2.

Options relatives à la demande

1 = Pour effectuer votre demande

Pour faire une demande, faites le 1.

Renseignements nécessaires pour présenter une demande



Entrez votre code de demande qui se trouve dans le coin supérieur droit de votre lettre d'invitation.



Entrez votre numéro d'assurance sociale (NAS) qui figure sur votre carte d'assurance sociale ou sur de nombreux documents fiscaux.

Langue écrite

1 = Anglais
2 = Français

Sélectionnez votre langue préférée pour la correspondance à venir.
Pour l'anglais, faites le 1.
Pour le français, faites le 2.

Assurance dentaire privée

On vous demandera également si vous avez accès à un régime privé d'assurance de soins dentaires :

- offert par votre employeur ou par l'employeur d'un membre de votre famille;
- fourni par votre régime de pension (ancien employeur) ou par le régime de pension d'un membre de votre famille; ou
- si vous ou un membre de votre famille souscrivez à une assurance dentaire auprès d'une compagnie ou prestataire d'assurance.

1 = Oui 9 = Non

Si la réponse est « oui », faites le 1.
Si la réponse est « non », faites le 9.

Assurance dentaire publique

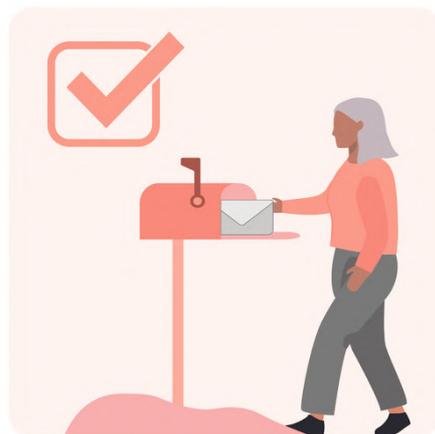
On vous demandera également si vous bénéficiez de soins dentaires couverts par le biais d'un programme social offert par votre province, votre territoire et/ou par le gouvernement fédéral.

Ces renseignements sont recueillis afin de coordonner le paiement des demandes de remboursement de soins dentaires si vous êtes admissible au Régime canadien de soins dentaires.

1 = Oui 9 = Non

Si la réponse est « oui », faites le 1.
Si la réponse est « non », faites le 9.

Décision



Vous entendrez un message indiquant si vous remplissez les conditions requises. Une lettre expliquant cette décision vous sera aussi envoyée dans les 15 jours ouvrables.

Si vous êtes admissible, votre couverture débutera à la date fournie dans votre trousse de bienvenue. La trousse vous sera envoyée d'ici 3 mois par la Sun Life.



Veillez noter que ces renseignements sont valables jusqu'au 30 avril 2024.

Pour obtenir les plus récents renseignements sur le RCSD, veuillez consulter le site Canada.ca/dentaire